

À l'intention de Marie-Eve Fortin, présidente et Linda St-Michel, commissaire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

140, Grande Allée Est - Bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

**Mémoire présenté par le collectif citoyen Tourne pas chez nous!  
pour la seconde partie de l'audience publique pour le projet de  
parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1  
(PPAW1)**



Le 18 juillet 2024

# Annonce d'opinion

Par ce mémoire, le collectif citoyen Tourne pas chez nous! tient à partager **son opposition** au projet de parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 1 (PPAW1) auprès du Bureau d'audiences publiques en vue d'alimenter son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette.

Nous vous présentons notre positionnement au regard des thématiques suivantes :

## Table des matières

I. La pression sur les ressources minières et le biotope pour la confection	3
II. L'impact sur l'environnement de notre territoire	4
III. Dépréciation du territoire	6
IV. Manque de transparence de la démarche, un processus démocratique douteux et une acceptabilité sociale malmenée	7
V. Des retombées financières douteuses	13
VI. La négligence de la fin de vie des matières	15
VII. Absence d'une vision d'ensemble	16
VIII. Des besoins d'investissements dans d'autres « champs »	18
IX. Conclusion	19
Annexes	20

# I. La pression sur les ressources minières et le biotope pour la confection

La section suivante constitue un survol du mémoire de Charles-Antoine Péloquin-Guay. Ce survol offre un aperçu condensé des principaux arguments, conclusions et recommandations présentées dans son travail académique. Les sources détaillées et les références utilisées peuvent être consultées dans le mémoire complet de Péloquin-Guay, offrant ainsi une base solide pour approfondir les thématiques explorées.

L'extraction minière, sa rentabilité et son transport dépendent d'énergie facilement disponible; actuellement, cette énergie provient des énergies fossiles et il est loin d'en être autrement.<sup>1</sup> Pourtant, il serait erroné d'avancer que les énergies dites vertes, dont les parcs éoliens, ne participent pas à augmenter la pression sur la demande en minéraux (tout minéraux confondus) pour leur construction, tout comme les énergies fossiles. Un parc éolien participe bel et bien à l'extraction minière ainsi qu'aux impacts environnementaux et sociaux dévastateurs qui y sont associés.<sup>2</sup>

La pression sur les ressources minières due à la construction de parcs éoliens est devenue une préoccupation croissante dans le domaine de l'énergie renouvelable. Ces parcs nécessitent une quantité significative de matériaux tels que le cuivre, l'acier et le béton pour la fabrication des éoliennes et des infrastructures associées. Cette demande accrue a des répercussions directes sur l'extraction minière, en augmentant la pression sur les gisements et en stimulant la nécessité d'exploiter des ressources souvent situées dans des zones écologiquement sensibles.

De plus, l'extraction de ces matériaux peut poser des défis environnementaux supplémentaires, tels que la déforestation et la perte de biodiversité, en plus de détruire le territoire de manière irrémédiable. Ces questions exacerbent ainsi les tensions entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation de l'environnement.

Il ne faut surtout pas oublier l'impact des parcs éoliens sur les communautés autochtones. Souvent situées dans des zones riches en ressources naturelles nécessaires à la construction des éoliennes, ces communautés peuvent faire face à des pressions accrues sur leurs terres et les ressources de leur territoire traditionnel. L'extraction minière nécessaire pour fournir ces matériaux peut entraîner la dégradation de ces habitats naturels, affectant ainsi la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être

---

<sup>1</sup> IEA (2021), The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions, IEA, Paris [iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions](https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions) , Licence: CC BY 4.0

<sup>2</sup> [goldmansachs.com/intelligence/pages/resource-realism-the-geopolitics-of-critical-mineral-supply-chains.html](https://www.goldmansachs.com/intelligence/pages/resource-realism-the-geopolitics-of-critical-mineral-supply-chains.html)

des populations. De plus, les projets de gisement peuvent impliquer des consultations insuffisantes ou inadéquates avec ces communautés, compromettant leurs droits fonciers et leur autonomie décisionnelle. Pour assurer une transition énergétique inclusive et respectueuse des droits humains, il est essentiel d'intégrer les perspectives et les besoins des communautés autochtones dès les phases de planification et de mise en œuvre des projets éoliens. Cela nécessite une approche collaborative et respectueuse, basée sur le dialogue et le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées.

En supplément, les conditions de travail dans les gisements miniers exploités pour fournir les matériaux nécessaires à la construction des parcs éoliens sont souvent précaires. Les travailleur.euse.s peuvent être exposé.e.s à des risques pour leur santé et leur sécurité en raison de l'exposition à des produits chimiques toxiques et de l'absence de mesures adéquates de sécurité. Les longues heures de travail, les salaires bas et les normes de sécurité insuffisantes sont courants, exacerbant les conditions difficiles dans lesquelles ces individus opèrent. Les impacts sociaux peuvent être significatifs. Les communautés locales peuvent subir des perturbations importantes, telles que la délocalisation forcée ou la perte d'accès à des terres et à des ressources naturelles essentielles pour leur subsistance. Les travailleurs eux-mêmes peuvent provenir de ces communautés, entraînant des tensions dues à la migration forcée ou à la séparation familiale.

Il est crucial que les entreprises et les gouvernements prennent des mesures pour garantir que les conditions de travail dans les gisements miniers respectent les normes internationales du travail, protègent la santé et la sécurité des travailleur.euse.s, et contribuent au développement économique et social durable des communautés locales affectées. Il est absurde que les pays du Sud soient souvent contraints d'exploiter leurs ressources naturelles pour répondre à la demande mondiale croissante en énergies renouvelables, alors que les bénéfices économiques et environnementaux de ces initiatives sont souvent captés par des entreprises et des consommateur.trice.s des pays développés. Cette exploitation asymétrique aggrave les inégalités mondiales et compromet la souveraineté économique des nations en développement, soulignant la nécessité d'une redistribution plus équitable des bénéfices et d'une coopération internationale véritablement inclusive pour une transition énergétique juste et durable.

En outre, la consommation intensive de ressources minières par les parcs éoliens soulève des questions quant à la durabilité à long terme de cette forme d'énergie verte. Bien que les éoliennes génèrent de l'électricité sans produire de gaz à effet de serre, leur empreinte écologique à travers le cycle de vie complet, de l'extraction des matériaux à la fin de vie des équipements, doit être évaluée de manière critique. La gestion responsable des ressources et l'innovation dans les technologies de recyclage

deviennent ainsi cruciales pour minimiser l'impact environnemental des parcs éoliens et soutenir une transition énergétique véritablement durable à l'échelle mondiale. Il est essentiel de ne pas repousser à l'avenir les préoccupations concernant l'empreinte écologique des parcs éoliens. Ignorer ces impacts potentiels compromettrait les avantages à long terme de l'énergie verte, en exacerbant les problèmes environnementaux déjà existants. Une approche proactive dès maintenant est cruciale pour intégrer des pratiques de gestion des ressources et de recyclage qui minimisent l'empreinte écologique des parcs éoliens tout au long de leur cycle de vie.

L'extraction minière a aussi un impact significatif et destructeur sur le biotope environnant. Les opérations minières impliquent souvent la déforestation, la fragmentation des habitats naturels et la destruction des écosystèmes locaux, entraînant la perte de biodiversité et la disparition d'espèces végétales et animales. Les procédés d'extraction peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques avec des produits chimiques toxiques comme le mercure, le cyanure et divers métaux lourds, affectant la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques. De plus, la dégradation des terres due à l'extraction minière rend difficile, voire impossible, la régénération naturelle des habitats dégradés, créant des dommages environnementaux souvent irréversibles.

Il est essentiel de recadrer le développement éolien important qui se déploie au Bas-Saint-Laurent comme ailleurs au Québec dans le cadre plus large d'une extraction minière qui est dévastatrice pour nos écosystèmes. L'énergie éventuellement produite par les éoliennes ne suffira pas à endiguer les nombreuses conséquences qui sont associées à leur production, leur installation et leur entretien.

## II. L'impact sur l'environnement de notre territoire

Les 322,4 hectares de déforestation résultant de la réfection et la création des routes pour le transport et l'installation des éoliennes pour ce projet ainsi qu'à leur entretien est considérable : elle menace la connectivité écologique<sup>3</sup>, et l'impact d'une fragmentation du territoire sur la biodiversité n'est plus à démontrer<sup>4</sup>. Sans oublier les 16,5 millions d'hectares qui ont déjà brûlé au Canada, une perte substantielle qui mérite de compter dans la balance<sup>5</sup>.

Par exemple dans le cas des projets proposés PPAW1 et 2 et Madawaska, en territoire forestier et en partie au cœur de TNO (territoires non-organisés), les travaux de construction et les nouvelles voies d'accès entretenues à l'année y augmentent drastiquement l'activité humaine (tourisme, chasse, industrie forestière), perturbant ainsi l'habitat naturel des écosystèmes en plus d'affecter les milieux humides, qui y sont abondants. Ces projets participent à une transformation radicale et menacent d'extermination des populations de plantes et d'animaux, alors que ceux-ci sont déjà sous pression à cause des changements climatiques.

Également, nous demandons à ce qu'il y ait davantage de transparence par rapport au transport des matériaux pour la construction d'éoliennes, car cela aura des conséquences environnementales importantes. Lors de la première séance d'information du BAPE, nous avons notamment appris qu'il est probable que les pales et différentes composantes des éoliennes passent par le port de Cacouna pour arriver au territoire Picard. Or, nous savons que le port de Cacouna est un milieu particulièrement sensible, étant donné que c'est une pouponnière à béluga. Un accroissement du transport portuaire à cet endroit représente une pression importante sur ce milieu. Comment se fait-il que ces enjeux ne soient pas pris davantage en compte? Pour l'instant, nous n'avons eu qu'une réponse partielle et insatisfaisante par rapport à cet enjeu: nous avons appris qu'il est fort possible que les matériaux passent par le port de Cacouna, sans qu'il nous ait été expliqué si les conséquences d'un tel accroissement du transport maritime ait été étudié ou examiné au regard de considérations environnementales. Pourtant, la compréhension de cet enjeu du projet nous semble très important afin de réellement mesurer l'impact environnemental total de ce projet éolien.

---

<sup>3</sup> [horizonnaturebsl.org/fr/corridors-ecologiques](http://horizonnaturebsl.org/fr/corridors-ecologiques)

<sup>4</sup> [forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2023/10/2023ForestDeclarationAssessment3.pdf](http://forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2023/10/2023ForestDeclarationAssessment3.pdf)

<sup>5</sup> <https://ressources-naturelles.canada.ca/la-science-simplifiee/articles/incendies-de-foret-dune-ampleur-record-au-canada-en-2023-un-reveil-brulant/25304>

## Milieux humide

Il a été soulevé pendant l'audience publique que 17 éoliennes touchent des milieux humides: rappelons qu'une éolienne a une aire d'environ 0.2 hectare. Il nous paraît inadmissible que les éoliennes soient implantées dans des milieux humides, des milieux qu'il faut au contraire chercher à maintenir. Les milieux humides sont fragiles et essentiels à la biodiversité. Ces écosystèmes jouent un rôle crucial en fournissant des habitats à une variété d'espèces végétales et animales, en régulant les cycles de l'eau et en offrant des services écosystémiques essentiels tels que la purification de l'eau et la prévention des inondations. Cependant, l'installation d'infrastructures éoliennes peut entraîner la fragmentation et la dégradation de ces milieux. La construction de routes d'accès, de plateformes de béton et la pose de câbles nécessaires aux éoliennes peuvent perturber et détruire les habitats naturels sensibles des zones humides, entraînant la perte de biodiversité locale et des altérations écologiques qui peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de l'écosystème.<sup>6</sup>

De plus, les parcs éoliens peuvent affecter la qualité de l'eau et la dynamique hydrologique des milieux humides. Les modifications apportées au drainage naturel pour l'installation des fondations des éoliennes et la création de nouvelles infrastructures peuvent altérer le régime des eaux souterraines et de surface, menaçant ainsi les espèces aquatiques dépendantes de ces écosystèmes, en plus d'affecter la qualité de l'eau pour les communautés en aval du TNO estropié par ces modifications. La perte de zones humides peut également compromettre la capacité des écosystèmes à fournir des services écologiques vitaux, tels que la régulation du climat local et la séquestration du carbone, contribuant ainsi à une diminution de la résilience face aux changements environnementaux globaux.

Même si des efforts sont faits pour minimiser les impacts sur les milieux humides lors de la construction de parcs éoliens, toute destruction ou altération significative de ces écosystèmes est inacceptable. Les milieux humides sont des habitats vitaux qui abritent une biodiversité unique et fournissent des services écosystémiques essentiels à la santé de la planète et au bien-être humain. Par conséquent, la protection rigoureuse de ces zones sensibles doit être une priorité absolue dans la planification et la mise en œuvre des projets éoliens, afin de préserver leur intégrité écologique pour les générations futures.

## Zone écologique protégées

Il y aurait également 10 éoliennes dans ce qui sont actuellement des territoires écologiques, et qui doivent absolument être maintenus et protégés. Ce qui correspond à

---

<sup>6</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

10 mètres d'empiètement possible pour chaque éolienne; cela est énorme. Les parcs éoliens peuvent avoir des impacts significatifs sur les milieux protégés et les zones de reproduction d'espèces animales, souvent désignées comme pouponnières naturelles. Ces sites sont souvent choisis pour leur biodiversité exceptionnelle et leur rôle crucial dans la conservation des espèces vulnérables ou menacées. L'installation d'infrastructures telles que les éoliennes et les routes d'accès peut perturber ces environnements fragiles, entraînant la fragmentation des habitats et la perturbation des corridors de migration essentiels. Cette fragmentation peut isoler les populations animales, réduisant ainsi leur accès à des ressources vitales telles que la nourriture et les sites de reproduction, ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur survie à long terme et la dynamique de leurs populations. Couplé aux changements climatiques, ceci semble augmenter considérablement le niveau de difficulté de survie de plusieurs espèces.

De plus, les vibrations, le bruit et les mouvements des pales des éoliennes peuvent perturber les comportements naturels des espèces animales, affectant leur capacité à se nourrir, à se reproduire et à se déplacer dans leur habitat. Ces perturbations peuvent être particulièrement préjudiciables dans les zones où des espèces rares ou en voie de disparition se reproduisent ou se regroupent saisonnièrement.

### Corridor faunique

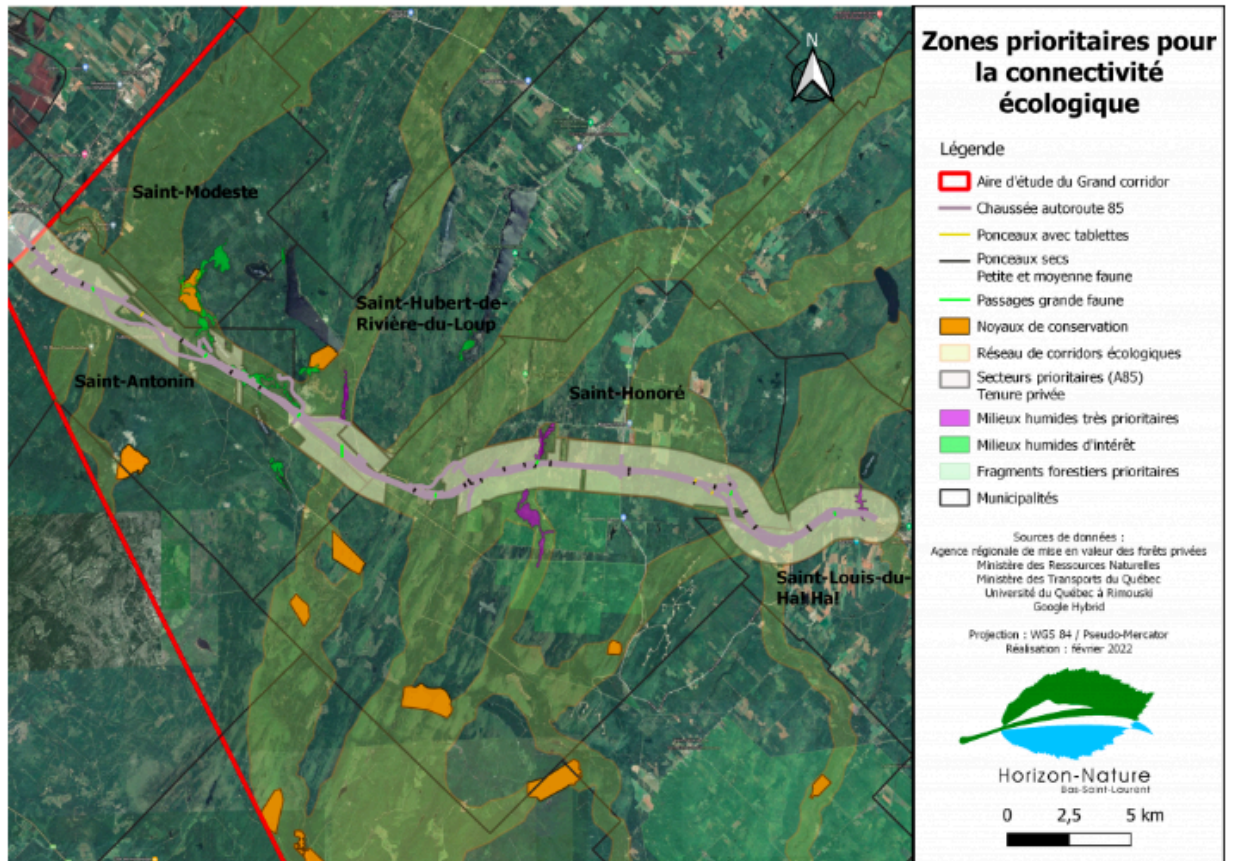
Les corridors fauniques jouent un rôle crucial dans la conservation et la résilience de la biodiversité en permettant aux espèces animales de se déplacer entre différents habitats pour trouver de la nourriture, se reproduire et éviter les prédateurs. Ces corridors sont essentiels pour maintenir la connectivité écologique des paysages fragmentés par les activités humaines telles que l'urbanisation et le développement industriel. Ils favorisent également la dispersion génétique des populations, contribuant ainsi à leur résilience face aux changements environnementaux et climatiques.<sup>7</sup> Horizon nature Bas-Saint-Laurent nous fournit un beau document sur la connectivité écologique et son importance sur notre territoire.<sup>8</sup> La figure suivante montre les zones prioritaires pour la connectivité écologique qui entoure l'autoroute 85.

---

<sup>7</sup> <https://www.ambioterra.org/corridors-fauniques/>

<sup>8</sup>

[https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYiHlwS0NYDHsILJ8a3MuxH/asset/files/Fiche\\_info\\_connectivite%C%81\\_HNBSL\\_web.pdf](https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYiHlwS0NYDHsILJ8a3MuxH/asset/files/Fiche_info_connectivite%C%81_HNBSL_web.pdf)



*Réseau de corridors écologiques suggéré dans le secteur prioritaire de l'autoroute 85. Identification des différents passages fauniques construits et prévus par le MTQ et milieux naturels d'intérêt pour la connectivité écologique*

9

Cependant, les parcs éoliens peuvent avoir un impact significatif sur ces corridors fauniques. L'installation d'éoliennes et des infrastructures associées comme les routes d'accès et les lignes de transmission peut fragmenter et perturber ces corridors, limitant la mobilité des espèces et augmentant les risques de collisions avec les éoliennes. Les perturbations sonores et visuelles générées par les éoliennes peuvent également décourager l'utilisation des corridors fauniques par la faune sensible au bruit et à la lumière. Il semble manquer de recherche et de données en ce qui concerne ce point, qui a été soulevé pendant les séances. Il semble absurde que ces données soient manquantes et que les corridors fauniques ne soient pas pris en compte.

<sup>9</sup> <https://obvfleuvestjean.com/corridors-ecologiques/>

## Effets cumulatifs

Plus largement, ce qui nous paraît le plus problématique et qui n'est pas pris en considération jusqu'à présent, ce sont les *impacts cumulatifs de tous les projets éoliens* de la région, qui ne sont pas étudiés, ou qui ne sont pas pris en compte sérieusement, ni par le promoteur, ni par Hydro-Québec. Les impacts cumulatifs de plusieurs parcs éoliens sur un même territoire peuvent être significatifs et nécessitent une évaluation approfondie pour comprendre leurs effets combinés sur l'environnement local. Tout d'abord, l'installation de plusieurs parcs éoliens peut entraîner une transformation substantielle du paysage, avec la construction de multiples éoliennes, infrastructures de soutien, et réseaux de transmission. Cela peut conduire à la fragmentation des habitats naturels et à la perte de corridors écologiques essentiels, ce qui compromet la connectivité écologique entre différentes zones et affecte la mobilité des espèces animales et végétales.

De plus, l'accumulation des impacts sonores et visuels des éoliennes peut avoir des répercussions sur la faune sensible au bruit et à la lumière, perturbant leurs comportements de reproduction, de migration et de recherche alimentaire. Les effets cumulatifs peuvent également altérer les schémas climatiques locaux, influençant les régimes de vent et modifiant potentiellement les microclimats à proximité des parcs éoliens. Ces changements peuvent à leur tour affecter la végétation locale et la disponibilité des ressources alimentaires pour la faune, créant des déséquilibres écologiques qui peuvent être difficiles à restaurer une fois établis.

En outre, les impacts cumulatifs peuvent engendrer des défis socio-économiques, notamment en matière de planification du développement local et de gestion des ressources naturelles. La concentration de plusieurs parcs éoliens sur un même territoire peut intensifier la pression sur les infrastructures locales, les services communautaires et les ressources en eau. La consultation communautaire et la participation des parties prenantes deviennent alors cruciales pour intégrer efficacement les préoccupations locales dans la conception et la gestion des projets éoliens afin de minimiser les impacts cumulatifs et de favoriser une coexistence harmonieuse avec les communautés et l'environnement environnant. Nous aborderons ce point essentiel à l'intégration réelle des conséquences environnementales de ce projet au point sept.

### III. Dépréciation du territoire

Les 53 aérogénérateurs industriels (communément appelés éoliennes) de PPAW1 sont prévus d'une hauteur de plus de 200 mètres; soit, l'équivalent de la hauteur du gratte-ciel Place Ville-Marie à Montréal. Ces éléments ont souvent été minimisés lors des consultations publiques, où les visuels du parc éolien étaient simulés seulement de très loin ou de manière très avantageuse. Or, une visite des parcs éoliens du Témiscouata peut convaincre de l'impact visuel énorme de ces chantiers, d'autant plus que les éoliennes du Témiscouata sont, quant à elles, de 120m.

Si le Bas Saint-Laurent se targue de «ses paysages de caractères et de sa nature généreuse», nous pensons sincèrement que ce parc participera à une réelle dépréciation identitaire et touristique de notre territoire.

Considérant les 10 000 MW de production d'énergie éoliennes prévue d'ici 2035 ainsi que les nouvelles « autoroutes » d'électricité (lignes à très haute tension)<sup>10</sup> dont une connexion de 735 000 volts avec la Gaspésie; « Il y a des sacrifices à faire » sur le paysage, a prévenu le ministre Pierre Fitzgibbon. En tenant en compte ce parc et les projets connexes, nous sommes en droit de nous attendre à l'altération d'une superficie représentant 15 fois l'île de Montréal...<sup>11</sup>. Nous refusons que notre région soit une succession de parcs éoliens comme celui qui est proposé ici.

Enfin, il va de soi que la dépréciation d'un territoire est encore méconnue ou peu diffusée au Québec. Cependant, il suffit de voir ce qui se fait à l'étranger pour confirmer cet aspect qui n'a pas du tout été relayé auprès des citoyen.ne.s du territoire. Par exemple, le Tribunal Administratif de Nantes en France a reconnu le 18 décembre 2020 la dévalorisation foncière causée par les éoliennes. Bien que les éoliennes du projet PPAW1 semblent assez éloignées des lieux d'habitation, elles n'en sont pas moins invisibles et auront un impact visuel risquant d'entraîner une dépréciation non anticipée telle que : la diminution des valeurs des propriétés ayant vue sur le parc, des nuisances sonores, la diminution de la qualité de vie des résident.e.s locaux.

---

<sup>10</sup> [ici.radio-canada.ca/nouvelle/2063585/lignes-transport-hydro-quebec-electricite-gaspesie-montreal](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2063585/lignes-transport-hydro-quebec-electricite-gaspesie-montreal)

<sup>11</sup> [ledevoir.com/environnement/801186/hydro-quebec-investira-dizaines-milliards-dollars-augmenter-production](http://ledevoir.com/environnement/801186/hydro-quebec-investira-dizaines-milliards-dollars-augmenter-production)

## IV. Manque de transparence de la démarche, un processus démocratique douteux et une acceptabilité sociale malmenée

Nous attendons d'un projet qui entraîne des frais pour le contribuable un minimum de vulgarisation, qui jusqu'à ce jour manque dans ce cas-ci.

### **Page internet sur l'Alliance de l'énergie de l'Est et sur le projet**

Un site internet ou une page aurait dû avoir sa place dans les démarches d'information de l'Alliance de l'énergie de l'Est envers le public. Il aura fallu plusieurs sollicitations de la part de notre collectif auprès de l'Alliance, de l'ouverture bénévole de notre propre site d'information<sup>12</sup>, d'un communiqué de presse à ce sujet<sup>13</sup> pour que l'AÉE lance enfin leur site le 6 mai 2024, soit 23 jours seulement avant la première audience du BAPE pour le projet PPAW1...

### **Consultations/ informations publiques**

Certes, si des consultations publiques ont été effectuées dans certaines municipalités, nous déplorons leur trop faible quantité (3 seulement<sup>14</sup> en 2022 et en 2023) au vu du nombre de personnes à rejoindre dans les différentes MRC concernées. En outre, elles sont passées quasi inaperçues dans le milieu de l'information, car le promoteur a préféré en faire l'annonce qu'une seule fois à chaque fois dans le journal local. Au vu des dépenses octroyées pour ce type de projet, nous nous attendons bien entendu à avoir un budget tout aussi important pour la consultation et l'information disponible au public. Par exemple, utiliser des canaux supplémentaires et davantage consultés comme : réseaux sociaux (Facebook), radio, télévision, communiqué de presse, etc. Pour avoir été aux consultations, les membres du collectif ont constaté le peu de visiteur.euse.s présent.e.s. Lors de nos échanges avec notre entourage, nous avons également constaté la méconnaissance de ces projets, même pour des

---

<sup>12</sup> <https://colibris-wiki.org/tournepascheznous/>

<sup>13</sup>

<https://www.infodimanche.com/actualites/actualite/612159/le-comite-citoyen-tourne-pas-chez-nous-lance-son-site-web>

<sup>14</sup>

<https://www.infodimanche.com/actualites/actualite/462318/des-seances-dinformation-et-de-consultation-concernant-le-projet-eolien-pohenegamookpicardsaint-antonin>

habitant.e.s des municipalités concernés . Il nous a alors paru évident de devoir proposer des séances d'information partagées largement sur les réseaux pour combler ce vide informationnel.

Trois séances ont donc été organisées à Saint-Germain de Kamouraska, à Saint-Pascal et à Rivière-du-Loup rassemblant en tout plus de 80 personnes! Soit beaucoup plus que l'ensemble des consultations réalisées par l'Alliance de l'énergie de l'Est. À chacune de ces séances, nous avons constaté une soif de demande d'information et de volonté d'expression: chacune de nos présentations se concluait par des discussions collectives qui ont été très fortes en terme de réflexion citoyenne et qui, à notre sens, aurait dû être entendues par l'Alliance de l'énergie de l'Est. À l'issue de ces rencontres, nous avons collecté de nombreuses adresses courriel, gage des citoyen.ne.s désireux.euse d'être informé.e.s des suites du projet. Notre liste courriel contient 71 adresses.

Outre ces séances d'information, nous avons également relayé l'information dans la presse. L'idée était avant tout de faire parler du projet pour que le grand public soit informé et puisse partager nos questionnements, et ainsi avoir une discussion démocratique sur ce projet. Voici un aperçu de nos couvertures médiatiques:

- 10 juin: [Audience publique du BAPE sur l'éolien dans le KRTB \(radio-canada.ca\)](https://www.radio-canada.ca/audience-publique-du-bape-sur-le-éolien-dans-le-krtb)
- 19 mai: [Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk : un BAPE bien accueilli | Radio-Canada](#)
- 15 Mar 2024 : **Opposition citoyenne à deux projets éoliens dans la région** [Lien](#)
- 11 Fev 2024 : **Émission TVCK EXTRA! EXTRA! | Saison 2 | Épisode 04** de 1:23 à 13:08 [Lien](#)
- 10 Fev 2024 : **La construction d'éoliennes «trop rapide» et «anti-démocratique», s'inquiètent des citoyens et des élus** [Lien](#)
- 5 Fev 2024 : **Emission - Projets éoliens: Un groupe de citoyens se dit inquiet - TVA Nouvelles** [Lien](#)
- 3 Fev 2024 : **Les parcs éoliens ne sont pas de l'énergie « verte » (par le groupe TPCN)** [Lien](#)
- 2 Fev 2024 : **Des citoyens inquiets des projets éoliens au Bas-Saint-Laurent - Radio Canada** [Lien](#)
- 2 Fev 2024 : **Des projets éoliens inquiètent des citoyens dans le KRTB - Radio Canada (Ohdio)** [Lien](#)
- 30 Jan 2024 : **Un vent d'opposition se lève contre l'éolien - Journal le Placoteux** [Lien](#)

Nous considérons que l'Alliance de l'Est a échoué dans son devoir d'information du grand public, et que beaucoup de citoyen.ne.s ne sont toujours pas au courant de ces développements qui les concernent.

### **Accès à l'information face à nos questionnements**

Très vite, à la lecture des documents déposés sur le site du gouvernement, nous avons eu des questionnements concernant différents aspects du projet. Nous avons établi une liste de questions que vous trouverez en annexe<sup>15</sup>. Cette liste a bien entendu évoluée, mais nous voulions vous la partager pour vous permettre de connaître nos demandes initiales. Ces questions ont été relayées en respectant les leviers officiels d'accès à l'information :

1. Lors des consultations publiques : Malheureusement, les réponses apportées étaient évasives et clairement insuffisantes face à nos inquiétudes. Lors de la consultation publique de Saint-Alexandre-de-Kamouraska en 2023 à la question "Quelle sera la gestion des matières résiduelles du projet lors du démantèlement ou lors de la fin de vie de ces matières?", nous avons eu la réponse que la majorité des matériaux étaient recyclables, mais sans avoir pour autant plus de détails. Idem pour l'impact au niveau de la mortalité des oiseaux: il nous a été répondu que peu d'études concluantes existent en ce sens et qu'en s'appuyant sur les données des parcs du Témiscouata, le risque de mortalité serait quasi nul... Nous avons pu comprendre lors de l'audience publique du BAPE le 10 juin dernier que ce type de questions étaient parfaitement légitimes et ne devraient pas recevoir des réponses aussi évasives. Il est navrant d'avoir à attendre un BAPE pour recevoir des éléments de réponses à nos questions. À ce titre, nous estimons que ces consultations étaient finalement des séances de promotion, où tout questionnement était balayé par des réponses préconçues ne nous permettant pas de nous forger une réelle opinion.

Plus grave, lors d'une séance à Saint-Antonin en 2024, les visiteurs ont été informés d'un coût de revenu pour la municipalité. Vous trouverez en annexe l'extrait enregistré de cette annonce. Or, à cette question posée lors du BAPE de juin, l'Alliance de l'énergie de l'est a annoncé un autre montant bien en deçà. Soit le promoteur présent lors des consultations publiques était mal informé, soit il y a eu déformation volontaire des montants dans le but de convaincre les citoyen.ne.s.

Nous avons rapidement compris que ces séances de consultations ne répondraient malheureusement pas à nos questions.

---

<sup>15</sup> Annexe - Liste de questions Tourne pas chez nous! - Mars 2024.

2. Nous sommes donc passés à l'étape suivante soit questionner nos représentants à savoir les préfets de Rivière-du-Loup et du Kamouraska dès le mois de janvier 2024. Nous souhaitions initialement une rencontre informelle de deux citoyens avec le préfet pour partager ces questionnements. À notre grande surprise, il nous a été proposé plutôt une rencontre formelle dans les locaux de la MRC de Rivière-du-Loup en présence d'Invenergy, soit 5 personnes présentes. En début de rencontre, le préfet de Rivière-du-Loup a préféré mentionner sa présence comme président de l'Alliance, et non préfet, tel que nous souhaitions initialement. Cette rencontre du 1er mars 2024 a donc été davantage une succession de réponses évasives sans avoir le sentiment d'avoir été écouté et entendu. Sur des questions relatives aux coûts et aux retombées par exemple, nos préfets prenaient alors leur statut de membre de société en commandite qu'est l'AÉE pour s'abstenir de nous répondre.

Lors de cette rencontre nous leur avons remis notre liste de questions en mentionnant notre souhait de suivi pour les questions qui n'avaient pas pu être abordées. Nous avons effectué une relance le 28 mars 2024 par courriel et à ce jour nous n'avons pas eu de réponse de leur part. Il aura fallu de nouveau attendre la première audience du BAPE pour accéder à certaines informations.

À ce niveau, nous considérons donc qu'il y a eu un réel manquement au devoir d'information des citoyens qui en ont fait explicitement la demande de la part de notre préfet et des promoteurs de l'Alliance dont il fait partie.

3. Dans les documents sur le site du gouvernement, il a été mentionné d'un comité de liaison neutre qui devait être monté pour le projet PPAW1. Nous aurions aimé connaître les membres de ce comité pour les solliciter, mais malgré nos demandes, nous n'avons pas pu obtenir ce contact.
4. Enfin, à défaut de pouvoir avoir des réponses de la part des acteurs principaux, nous avons questionné nos élu.e.s locaux.les à l'occasion de conseils municipaux ou de rencontres individuelles. Nous remercions les maires et mairesses qui nous ont partagé les quelques connaissances qu'ils avaient sur le projet mais nous constatons que la plupart de nos élu.e.s et conseiller.ère.s municipa.ux.les étaient bien mal informé.e.s également et ne savaient pas vraiment que faire de plus que nos démarches déjà effectuées. Certain.e.s nous ont avoué ne pas du tout avoir d'informations par rapport à ce projet et il nous est même arrivé de répondre à leurs questions. Cela nous a beaucoup interpellé dans la mesure où l'aménagement d'un territoire est avant tout un pouvoir municipal. Dans le cas du projet éolien, ce pouvoir semble avoir été confié par les

municipalités à l'Alliance de l'énergie de l'est, mais sans retour d'information de leur part aux élu.e.s qui souvent ne savaient comment répondre à nos questions.

Nous sommes allés chercher différents leviers démocratiques pour avoir des réponses, mais force est de constater que ces cheminements naturels n'ont pas été respectés et que le processus d'accès à l'information était tout simplement absent. Nous estimons ne pas avoir été respecté.e.s dans notre droit d'accès à l'information.

## **Pression politique**

Notre travail d'information au public et d'accès à l'information auprès des acteurs.trice.s de ce projet nous a valu une certaine exposition. L'une des membres du collectif en a malheureusement "subi les frais" à la suite d'un communiqué de presse du comité publié le 30 janvier 2024<sup>16</sup> où son nom était mentionné. Dès le lendemain, la direction de son lieu de travail recevait un appel du préfet de Rivière-du-Loup et président de l'Alliance de l'énergie de l'est menaçant d'un impact sur les appuis financiers actuels et à venir pour son lieu de travail. Également à sa demande, cette membre a reçu l'interdiction de se présenter à la rencontre du 1er mars à la MRC avec les promoteurs pour partager les questionnements du collectif. D'autres appels et contacts ont été réalisés par le préfet au travail de cette membre, mettant une pression réelle sur elle.

Ce processus a été un véritable choc pour cette personne qui a ressenti une réelle insécurité. Outre le fait de craindre pour sa structure et son emploi, il est évident que sa liberté d'expression a été bafouée pour l'unique motif de questionner le projet PPAW1.

Est-ce cela que nous attendons de nos élu.e.s? Est-ce que cela fait partie du processus d'acceptabilité sociale? La réponse, bien entendu, est négative. Nous sommes scandalisé.e.s par ce type de pratique complètement anti-démocratique et très éloignée de la prétendue acceptabilité sociale qui est mise de l'avant par le promoteur du projet.

Nous ne serons pas surpris.e.s d'apprendre que d'autres pressions ont pu être faites auprès de citoyen.ne.s ou de nos municipalités pour asseoir un point de vue unique vis-à-vis de ce projet.

---

<sup>16</sup> <https://leplacoteux.com/un-vent-dopposition-se-leve-contre-leolien/>

## Discours de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Nous regrettons que le discours médiatique de l'Alliance dont fait partie des élu.e.s soient erronées et ne reflètent pas tous les avis des citoyen.ne.s. À ce titre, nous avons pu entendre et lire que l'AÉE faisait la promotion de ce projet comme une rentrée d'argent incroyable, « verte » et sans conséquence; comme un idéal afin de répondre aux cibles de réduction d'émission carbone, des objectifs s'inscrivant dans une vision particulière de la transition énergétique. Des raccourcis certes vendeurs, mais dont la crédibilité est à questionner. Par exemple :

- Les rentrées d'argent n'ont pu être établies qu'à la première audience publique, jusqu'alors les chiffres étaient souvent grossis.
- L'aspect "vert" telle que présenté ne fait pas état du bilan carbone et de l'impact environnemental en phase de construction, d'acheminement et de fin de vie des matières.
- La feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité du Front commun pour la transition énergétique indique qu'*Investir dans la production d'énergie — même renouvelable, — au détriment d'investissements dans la sobriété et l'électrification*<sup>17</sup> serait un frein à cette transition. Nous croyons justement qu'il s'agit ici d'un investissement massif purement économique et que la réflexion du processus de transition reste encore à démontrer. Peut-être alors le développement d'un parc éolien aura sa place, mais il l'aura de façon sensée dans un vrai processus d'ensemble, qui est, à ce jour, encore absent.

Nous avons aussi constaté la mise en avant récurrente d'une l'acceptabilité sociale pour le projet de la part de l'Alliance de l'énergie de l'Est lors de ses communications. Bien que cette acceptabilité ne soit pas quantifiable selon les définitions, nous pouvons cependant affirmer que la participation de la majorité des citoyen.ne.s est passive et même non-participative, certainement par manque d'information comme nous le soulignons plus haut.

Nous pouvons également affirmer que les membres de notre collectif s'opposent à ce projet et que nous avons reçu de nombreux retour en ce sens de la part de citoyen.ne.s par notre page Facebook, notre adresse courriel et nos séances d'information. Nous pensons que ces éléments sont pourtant essentiels et doivent être communiqués dans votre rapport.

---

<sup>17</sup> [https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/QcZeN-Feuillederoute\\_v2.pdf](https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/QcZeN-Feuillederoute_v2.pdf)

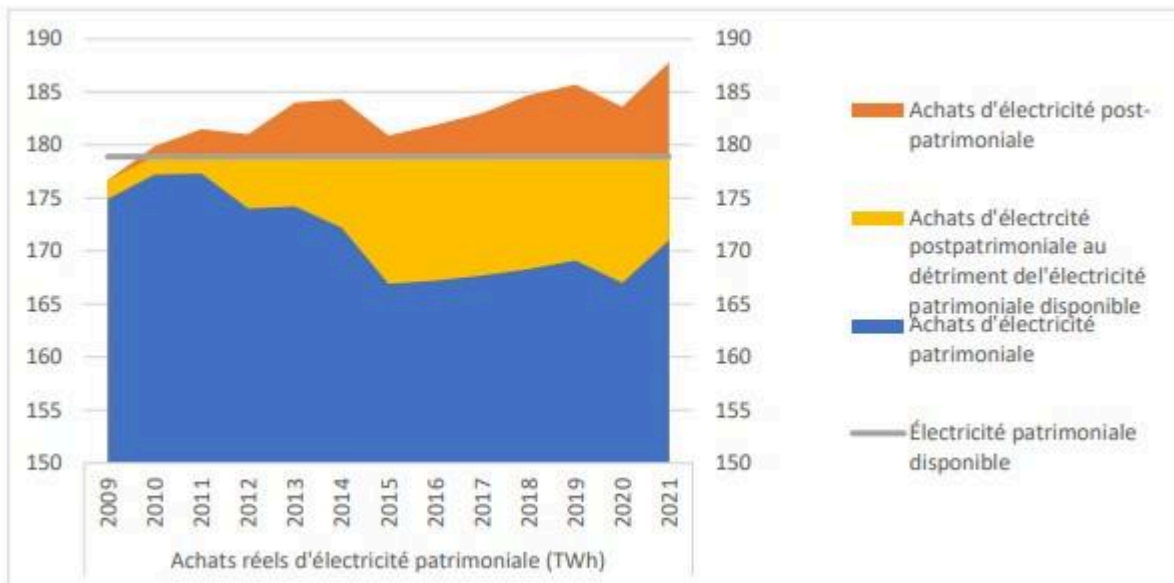
*“Les amis se disent sincères ; ce sont les ennemis qui le sont ; aussi devrait-on, pour apprendre à se connaître soi-même, prendre leur blâme comme on prendrait une médecine amère.”*

-Arthur Schopenhauer

## V. Des retombées financières douteuses


«[...] Lorsque les centrales éoliennes intermittentes, privatisées, produisent de l'énergie additionnelle, Hydro-Québec doit par contrat accepter cette énergie. Elle ne peut pas faire de « refus de production » et est prise avec une énergie éolienne abondante à écouler les marchés domestiques ou d'exportation.» Cette décision a un impact important sur le gain relatif à la vente de l'énergie faite par Hydro Québec. »

**Graphique 7 : Achats réels d'électricité patrimoniale et postpatrimoniale (TWh)**



Comme le montre ce graphique, tiré de l'étude de IRÉC citée plus haut, on remarque une tendance d'augmentation de l'achat d'énergie générée par les différents parcs éoliens, et ce malgré la disponibilité d'une électricité patrimoniale présente en abondance et à plus faible coût. Ainsi, même si des revenus sont générés par les différents projets éoliens - dans ce cas-ci à l'avantage de municipalités plutôt qu'uniquement pour le portefeuille de promoteurs privés - il n'en reste pas moins que ces revenus sont générés par le sacrifice d'une énergie à plus faible coût, portant ainsi la responsabilité financière aux usagers et usagères des services d'Hydro Québec.

Pour PPAW 1, les retombées financières sont plutôt sobres soit, 1.06 milliard\$ net sur 20 ans (d'après un calcul conservateur de 53\$/MWh pour l'énergie contractuelle de 1 076 215 MWh/an, tiré du contrat d'approvisionnement avec HQ)<sup>18</sup> dont 80 millions\$ sur 30 ans pour les communautés<sup>19</sup>. Tout ça pour un investissement initial de 950 millions\$ (475 millions\$ de la part l'AÉE). L'emprunt est bien plus élevé que le gain par municipalité.

 Première partie de l'audience publique - Séance 1/3 - 10 juin 2024 à 19h

### Retombées économiques attendues du projet PPAW1 : distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet PPAW 1 génère pour les actionnaires de l'Alliance **environ 137 M \$** en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à PPAW 1*	RIÉBSL	RIÉGİM	MRC de L'ISLET	MRC de Montmagny	TOTAL Alliance
Participation	60 %	30 %	5 %	5 %	100 %
Fonds propres	62 M \$	31 M \$	5 M \$	5 M \$	103 M \$
Règlement d'emprunt**	67 M \$	34 M \$	6 M \$	6 M \$	112 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	2,7 M \$	1,3 M \$	0,2 M \$	0,2 M \$	4,4 M \$
Distributions totales sur 30 ans	82 M \$	41 M \$	7 \$	7 \$	137 M \$

\* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH  
 \*\* Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de construction

<sup>18</sup> [regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4232-2023/doc/R-4232-2023-B-0022-Dem-PieceRev-2023\\_08\\_03.pdf](http://regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4232-2023/doc/R-4232-2023-B-0022-Dem-PieceRev-2023_08_03.pdf)

<sup>19</sup> [parceoliennppaw.invenergy.com/#b%C3%A9n%C3%A9ficesDansLaCommunaut%C3%A9](http://parceoliennppaw.invenergy.com/#b%C3%A9n%C3%A9ficesDansLaCommunaut%C3%A9)



## Retombées économiques attendues du projet PPAW 1 : paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités ou, dans le cas de Territoires non-organisés (TNO), aux MRC accueillant les infrastructures sur leurs territoires.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées par le biais de la RIÉBSL et des MRC la constituant (chaque MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).
- Par exemple, dans le cas de Kamouraska, la MRC obtiendra, à la fin de la première année d'opération, 583 110 \$ en plus des bénéfices attendus d'environ 270 000 M \$, soit plus de 850 000 \$.

MRC	Communauté d'accueil	Nombre d'éoliennes	Paiements fermes annuels 5 700 \$/MW (année 1)	Montants versés directement aux communautés d'accueil 3 135 \$/MW (55 %)
MRC de Kamouraska	TNO Picard (MRC)	30	1 060 200 \$	583 110 \$
MRC de Rivière-du-Loup	Saint-Antonin	10	353 400 \$	194 370 \$
MRC de Témiscouata	Pohénégamook	10	353 400 \$	194 370 \$
MRC de Témiscouata	Saint-Honoré-de-Témiscouata	6	212 040 \$	116 622 \$
<b>TOTAL</b>		<b>56</b>	<b>1 979 040 \$</b>	<b>1 088 472 \$</b>

Si l'on se fie aux projections financières présentées par l'AÉE lors de la première audience publique, les revenus sont tout aussi infimes que d'après le calcul effectué plus haut; l'investissement initial n'étant pas récupéré.

L'impact environnemental, qui lui ne s'estime pas en argent et est considéré être "compensé" par l'implantation de plus jeunes arbres et d'une contribution financière; pourtant, cette perte est inestimable, son coût réel étant l'impact sur la faune et la flore de cette localisation. Nous considérons qu'il est hautement problématique de considérer que la mort d'espèces protégées puisse être "compensée" par des sommes monétaires versées à quelque organisme que ce soit.

Il est important de souligner que l'Alliance de l'Énergie de l'Est, comme toute entité gestionnaire de l'énergie, ne peut garantir que l'électricité produite par un parc éolien sera automatiquement utilisée localement. Le réseau électrique est complexe et interconnecté, ce qui permet à Hydro-Québec de vendre l'électricité produite par ses parcs éoliens non seulement sur le marché québécois, mais aussi à l'extérieur du Québec, y compris aux États-Unis. On lit par ailleurs sur le site internet de l'AÉE ce qui suit : « L'énergie produite par les parcs éoliens codétenus par l'Alliance est entièrement vendue à Hydro-Québec. C'est donc Hydro-Québec qui en gère la vente et la distribution.

Il est toutefois intéressant de constater que les appels d'offres éoliens desquels émergent les projets de l'Alliance visent à combler les besoins en électricité des clients résidentiels, commerciaux et industriels d'Hydro-Québec. En effet, ces appels d'offres découlent d'activités dites réglementées, en ce sens qu'elles sont autorisées par la Régie de l'énergie du Québec et qu'il s'agit essentiellement de mesures visant à combler les besoins du Plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec. »

Cette pratique soulève des préoccupations quant à la priorité accordée à l'approvisionnement local en énergie renouvelable, puisque les opportunités de profit peuvent parfois primer sur les bénéfices environnementaux et économiques pour les communautés locales. Avant de considérer l'augmentation de la production énergétique, il nous apparaît crucial de promouvoir la sobriété énergétique. La sobriété énergétique implique l'optimisation de la consommation d'énergie actuelle par le biais de pratiques efficaces et d'une gestion prudente des ressources. Cela inclut l'adoption de technologies écoénergétiques, la réduction des gaspillages et des pertes d'énergie par un développement proactif de partenariats au sein des différents secteurs industriels afin d'offrir une seconde vocation à leurs "déchets" lorsque possible, ainsi qu'une meilleure éducation sur les comportements énergétiques responsables. En mettant l'accent sur la sobriété énergétique, avant même de considérer augmenter la production énergétique, les collectivités peuvent ainsi réduire leur dépendance globale aux nouvelles installations énergétiques, tout en minimisant les impacts environnementaux associés à leur développement.

## VI. La négligence de la fin de vie des matières

Les éoliennes, composées principalement de métaux comme l'acier et le cuivre, ainsi que de matériaux composites, ont une durée de vie estimée d'environ 20 à 25 ans. Cependant, une fois arrivées en fin de vie, leur démantèlement et leur recyclage posent des défis techniques, logistiques et financiers considérables. L'absence de stratégies intégrées dès la conception pour la récupération et le traitement de ces matériaux peut entraîner une accumulation de déchets non recyclés, augmentant ainsi l'empreinte environnementale globale des parcs éoliens.

De plus, la question de la fin de vie des éoliennes soulève des préoccupations quant à la gestion responsable des déchets et à l'impact sur les écosystèmes locaux. Les pales d'éoliennes, par exemple, sont souvent composées de matériaux composites difficiles à recycler, ce qui pose un défi majeur pour leur élimination durable. Les méthodes actuelles de mise au rebut, telles que l'enfouissement ou l'incinération, peuvent avoir des effets néfastes sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Il a été mentionné par le promoteur lors du BAPE que « on croit que la science et les recherches vont faire en sorte que l'essentiel des éoliennes, on sera en mesure de les récupérer à la fin de la vie du parc. »<sup>20</sup>. Cependant, cette réponse est jugée absolument insuffisante et nous remettons en doute sa crédibilité. Compter uniquement sur des hypothétiques avancées technologiques futures pour résoudre les défis actuels de gestion des déchets n'est ni réaliste, ni responsable. En outre, l'absence de plan clair pour la fin de vie des matériaux des parcs éoliens peut également avoir des implications économiques et sociales importantes. Les communautés qui accueillent ces installations peuvent se retrouver confrontées à des coûts élevés pour le démantèlement et la remise en état des sites une fois que les éoliennes atteignent la fin de leur cycle de vie. Sans préparation adéquate, ces coûts peuvent être supportés par les contribuables locaux ou par les exploitants des parcs éoliens eux-mêmes, compromettant la viabilité financière à long terme de ces projets et exacerbant les tensions sociales autour de leur développement.

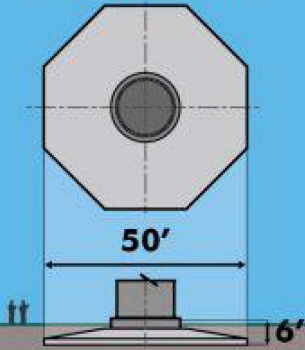
Il a aussi été nommé, lors d'une rencontre précédente avec les gens de l'AÉE, que les socles de béton, accueillant chacune des éoliennes, verront le premier mètre de profondeur de matières (béton et armature d'acier) être retirées et remblayées par de la terre. Toutefois, pour une éolienne d'une telle envergure, le socle peut atteindre une profondeur de 3,4m, laissant ainsi une énorme masse de matière résiduelle contaminant définitivement le lieu d'implantation.

---

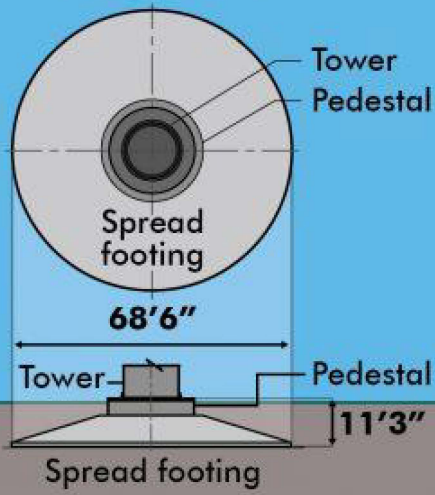
<sup>20</sup>Mme Maryse Tremblay, lors de la première audience publique du projet PPAW (pp. 61-62)  
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000647493>

0 10 20  
SCALE IN FEET

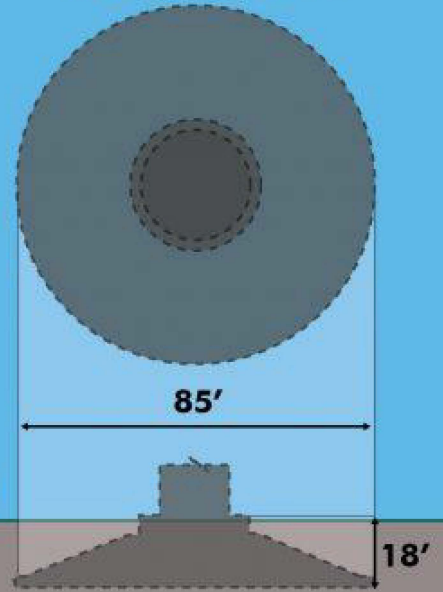
**2004**  
1.5 MW Turbine



**2023**  
6.1 MW Turbine



**2043**  
Future  
12-15 MW Turbine



## VII. Absence d'une vision d'ensemble

D'autres solutions existent pour l'avenir énergétique du Québec. Ne développons pas ces projets un à la fois, sans une stratégie sur les besoins et la transition énergétiques au Québec axée clairement sur le bien commun. Les impacts cumulatifs de l'ensemble de ces projets sont pour l'instant écartés du discours public et cela est absolument inquiétant. Les municipalités ont le devoir de se prémunir de leur droit décisionnel quant à refuser l'implantation irresponsable de parcs éoliens sur leur territoire tout en refusant de participer à saboter les autres territoires notamment pour ses profits personnels.

Cela concerne directement le projet de PPAW1: car nous le considérons seul ici, certes, mais bientôt, PPAW2, un autre projet éolien similaire et sur le même territoire (53 éoliennes), sera sur la table ainsi que celui de Madawaska (45 éoliennes). Il n'y a autour de nous qu'un accroissement du développement industriel du territoire à des fins de production énergétique, ce qui nous inquiète profondément, et devant lequel nous nous opposons. Nous continuons de considérer un à un des projets qui devraient être considérés dans un tableau d'ensemble.

**C'est pour cela qu'à notre avis, à la fois le BAPE et le Ministère de l'Environnement, doivent déployer un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec.** Il y a trop d'intérêts financiers en jeu dans de tels développements qui font en sorte qu'il est facile de développer rapidement ces différents projets, sans tenir compte des impacts cumulatifs de ces projets sur le territoire (ex: fragmentation), et sans prendre en compte l'énorme pression que nous exercerons sur ces territoires.

Nous n'avons qu'à penser à l'annonce d'une nouvelle ligne à très haute tension, la première dans le Bas-Saint-Laurent, dont le tracé n'est pas encore dévoilé par Hydro-Québec, mais qui est directement associé au développement éolien, pour comprendre qu'il est absurde d'étudier PPAW1 isolé de tous les autres projets éoliens qui l'entourent déjà (et aux autres à venir).

Lors de l'audience, Hydro-Québec confirmait qu'ils ne pouvaient assurer une utilisation uniquement locale de l'électricité. Nous n'avons donc pas d'éléments précis concernant l'utilisation de cette énergie, outre qu'elle sera réinjectée dans le réseau. Pourquoi, pour qui? Nous ne le savons pas. Or, la question même de l'utilité dans tout projet de développement nous paraît essentielle et de fait doit être explicable. Sans une vue d'ensemble, cette question restera sans réponse.

## VIII. Des besoins d'investissements dans d'autres « champs »

Optimiser l'énergie et réduire le gaspillage sont essentiels avant de penser au développement de nouveaux parcs éoliens. C'est d'ailleurs ce que défend notamment la *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité* du Front commun pour la transition énergétique.

De nombreuses initiatives existent en ce sens, par exemple :

- L'installation de systèmes de gestion intelligents pour surveiller et ajuster en temps réel la consommation d'énergie dans un bâtiment afin de réduire les dépenses inutiles et améliorer l'efficacité globale.
- Le développement d'une mobilité collective,
- L'équipement de nos infrastructures par des appareils, des matières moins consommatrices en énergies,
- L'isolation efficace des maisons, pour réduire le besoin de chauffage et de climatisation.
- Une sensibilisation massive à des pratiques moins énergivores.

Nous croyons qu'avec un tel montant investi pour le projet PPAW1, il y aurait des actions beaucoup plus efficaces à mettre en place qui agiraient réellement dans l'intérêt de la transition énergétique annoncée avec, de surcroît, une prise de conscience de la population et une réduction nette de l'impact environnemental.

## IX. Conclusion

En conclusion, nous maintenons notre opposition ferme à ce projet éolien. Les nombreux impacts négatifs potentiels et la pression accrue sur les ressources minières et le biotope nécessaires à sa fabrication soulignent un coût écologique potentiellement élevé. De plus, les impacts environnementaux locaux ne sont pas négligeables, menaçant la biodiversité et la qualité de vie des communautés avoisinantes. Elles renforcent notre conviction que ce projet n'est pas adapté à notre territoire. La dépréciation du paysage résultant de la présence visuelle et sonore des éoliennes risque également de compromettre la valeur esthétique et économique de la région. Cette section du territoire sera vendue en quelque sorte au promoteur Invenergy. Les préoccupations concernant la transparence du processus décisionnel et l'acceptabilité sociale soulignent des lacunes importantes qui remettent en question la légitimité du projet. Le manque de transparence et le processus démocratique douteux exacerbent les tensions sociales et minent son acceptabilité auprès des citoyens.

Les retombées financières incertaines et la négligence des questions de fin de vie des matériaux soulèvent des inquiétudes quant à la durabilité économique et environnementale du projet à long terme. Enfin, l'absence d'une vision d'ensemble intégrant d'autres besoins d'investissement dans d'autres secteurs clés montre une priorité mal placée dans la planification énergétique et économique de notre région. Nous critiquons la priorité accordée aux éoliennes dans le cadre de la transition énergétique.

Dans l'intérêt de préserver notre environnement, notre qualité de vie et notre avenir collectif, il est essentiel de rejeter ce projet éolien et d'explorer des alternatives plus durables et respectueuses pour répondre à nos besoins énergétiques tout en préservant notre patrimoine naturel et notre bien-être communautaire.

Face à ces multiples défis et préoccupations, il apparaît nécessaire de reconsidérer sérieusement l'approbation et la mise en œuvre de ce projet éolien, en faveur de solutions plus durables et équilibrées pour l'avenir de notre environnement et de notre communauté.

Notre groupe continue et continuera son travail de mobilisation sociale afin que la population soit davantage informée de ce projet, mais également par rapport aux enjeux qui entourent le développement de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent.

Notre comité est convaincu que ce projet ne devrait pas voir le jour: la transition énergétique doit être pensée autrement.

# Annexes

## **Annexe 1 - Liste de questions Tourne pas chez nous! - Mars 2024**

### 1. POSITIONNEMENT Alliance de l'Énergie de l'Est (AÉE) / TRANSPARENCE

1.1 Nous aimerions connaître votre démarche (mission, vision, valeurs) du développement de l'énergie éolienne au Bas-Saint-Laurent.

1.2 Est-ce que les administrateurs de l'AÉE sont rémunérés, et si oui, de combien par année? - Comment sont choisis ou désignés les administrateurs sur le CA de l'AÉE et est-ce que les mandats sont limités ? Si oui pour combien de temps ?

1.3 Avez-vous déjà demandé à Hydro-Québec Production d'être votre partenaire privilégié au lieu de chercher à faire alliance avec des promoteurs privés ? Sinon pourquoi pas ?

1.4 Peut-on avoir le montage financier des projets PPAW1 et 2 ?

1.5 Qui est le ou les commandités (de la société en commandite qu'est l'AÉE)? Qui est le ou les commanditaires ?

1.6 Est-ce l'AÉE qui va négocier avec les propriétaires fonciers des projets qui ne seront pas en terres publiques ? Est-ce l'AÉE qui négocie avec les MRC et les municipalités concernées par les projets en terres publiques ?

1.7 La production d'énergie relève strictement des municipalités locales. Ce n'est donc que par une délégation de pouvoir que les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent intervenir dans la production d'énergie éolienne. Comment justifiez-vous que l'Alliance de l'Énergie de l'Est soit constituée des MRC ? (Loi sur les compétences municipales - 3e alinéa de l'article 4).

1.8 Quel document fait preuve d'une délégation de pouvoir des municipalités aux MRC concernant le développement éolien, est-il accessible au public ?

1.9 Nous aimerions comprendre la structure de l'AÉE. Comment s'est passée l'adhésion des municipalités à l'Alliance, comment se sont organisés les contrats (gains vs obligations)? Est-ce que la population a été concertée? Qui de la communauté Wolastoqiyik participe aux rencontres de l'AÉE?

1.10 Nous souhaitons nous adresser à Michel Lagacé dans son mandat de préfet: comment faites vous pour départager vos responsabilités entre préfet et président de l'AÉE?

1.11 Nous savons que la firme de consultant PESCA dépend de votre financement (celui d'Invenergy?) pour maintenir leurs activités. Comment arrive-t-elle à rester impartiale dans leur démarche et à préserver leur indépendance éthique?

1.12 En absence de référendum, nous souhaitons que les MRC/municipalités nous expliquent comment elles ont fait pour remplir les principes de l'article 2.2.1 relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme:

1° l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer; (Les projets sont justement dans des zones encore épargnées par le développement urbain).

5° la lutte contre les changements climatiques, incluant l'adaptation à ceux-ci; (Nous pensons que des mesures de réduction seraient plus adaptées qu'une course en avant).

10° la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et des paysages;

13° la préservation et la mise en valeur des ressources naturelles. (usage du vent au détriment des forêts, cours d'eau et faune.)

## 2. ACCEPTABILITÉ SOCIALE

2.1 En seulement deux rencontres citoyennes annoncées sur Facebook, nous avons eu 35, puis 50, des participant.e.s souhaitant recevoir de l'information et s'exprimer, soit un meilleur taux de participation que les consultations qui ont été faites par le promoteur. Nous tenons à souligner que nous pensons que beaucoup de gens ne sont pas au courant du projet, dont beaucoup de personnes qui résident à proximité du territoire Picard.

2.2 Quelle est votre propre définition pour l'expression acceptabilité sociale? Quels sont vos critères pour répondre à une acceptabilité sociale?

2.3 Pourquoi est-ce que l'Alliance de l'énergie de l'Est ne prône pas une approche démocratique à l'installation de ces projets? Pourquoi exclure les citoyens de la prise de décision? Adhérez vous au Manifeste pour un avenir énergétique juste et viable publié en novembre 2023 par de nombreux organismes experts en environnement ?

## 3. FINANCEMENT, REDEVANCES DES PROJETS

3.1 Quelles sont les MRC qui financent le/les projets, combien cela représente-t-il en production de Mégawatts?

3.2 PPAW1 coûterait 950 millions de \$, nous voulons les détails de la quantité et de l'origine des montants (prêts, documents signé par les MRC, tous les règlements d'emprunt des MRC, les municipalités doivent normalement se porter garantes de ces règlements, s'il y a d'autres acteurs financiers qui financent, intérêts à verser, si le coût

d'utilisation du parc et de réparation est compris dedans)? Qu'en sera-t-il pour PPAW2? Nous voudrions un document d'information clair.

3.3 Nous savons que l'énergie éolienne n'atteint jamais son efficacité maximale (facteur vent, maintenance, etc). Annuellement ce projet estime à environ 350Mw sa production d'électricité. Qu'est-ce qui se passe si la capacité de production réelle est moins grande que celle prévue? Est-ce que cela va influencer les redevances aux municipalités? Lorsqu'il diminue, ça diminue grandement la rentabilité et les retombées économiques.

3.4 À quoi servira l'énergie produite exactement? Quelles entreprises en bénéficieront (résidentiel, commercial, exportation vers les États-Unis)?

3.5 Comment se transmettent les redevances? Comment est-ce redistribué? Quel est votre mécanisme de répartition des profits entre les partenaires et les diverses communautés et MRC? ex: Invenergy -> AEE -> MRC -> Municipalité? Les municipalités ne semblent pas savoir le 5 montant de leur redevances promises et réelles (difficile de connaître les responsabilités en cas de problème avec le projet.)

#### 4. CHANTIER / FABRICATION/ MAINTENANCE

4.1 Par quoi l'énergie sera-t-elle acheminée? (sachant que la ligne de haute tension du territoire semble déjà saturée selon un ingénieur consultant). Devrons nous construire des nouvelles lignes à haute tension rapidement ou d'autres infrastructures électriques? Ces coûts sont-ils pris en considération dans la planification budgétaire actuelle ?

4.2 Voulez-vous faire changer les lois pour que l'AÉE implante elle-même les lignes électriques (mandat en ce moment exclusif à Hydro-Québec)? Quels sont les coûts de ces infrastructures de transport et d'où sortiriez-vous l'argent pour les développer?

4.3 Est-ce que vous comptez acheter vos éoliennes de Siemens Gamesa? Simens, le 2e plus gros fabricant d'éoliennes a chuté en bourse de près de 40% en juillet 2023 suite à des problèmes techniques de leur matériel ayant occasionné des pannes sur des milliers de leurs appareils. Selon nos informations, le projet PPWA-1 fera affaire avec cette compagnie pour l'achat de ses éoliennes. Comment gérez-vous ce risque?

4.4 Est-ce qu'il y a des composantes de ces éoliennes qui sont fabriquées au Québec/Canada? - Les fournisseurs du manufacturier sont-ils éthiques? (chaînes d'approvisionnement). Sont-ils fiables (compétition des manufacturiers chinois, transports Mer Rouge bombardée par les Houthis)? N'yaurait-il pas possibilité de sélectionner des palettes recyclables plutôt que celles à usage unique ? Ou possibilité d'utiliser des résines différentes qui permettent le recyclage en fin de vie ainsi que "GreenerTower" (réduction du CO2/tonnes de fer) qu'offre Siemens Gamesa (manufacturiers des éoliennes SG 6.6-170 type 3 , nacelles d' Agreda, Espagne; pales et tour de la Chine et l'Inde, aussi au Danemark) pour PPAW1?

4.5 Au niveau des accidents: y a-t-il un suivi des des bris, chutes de pales, incendies, blessures des travailleurs, décès? en lien avec le développement des parcs éoliens en

lien avec l'AÉE? Pouvons-nous en obtenir copie? - Qui s'occupera de l'entretien des chemins et des ponceaux? Quel coût cela a-t-il par rapport aux redevances?

4.6 Ces grands chantiers impactent les routes avoisinantes par le passage de chargements lourds ; à qui reviendra les coûts de réparation des routes? FIN DE VIE / DÉMANTÈLEMENT - La remise en état du terrain est-elle comprise?

4.7 Qu'est-ce qui est prévu du démantèlement des éoliennes sur le territoire des MRC? Sur les territoires privés?

4.8 Est-ce qu'un fond de prévoyance ou une fiducie ou un fidéicommiss est prévu afin de pallier au démantèlement des éoliennes advenant la faillite du promoteur ou des commanditaires? (avant ou après 10 ans?) Qui sera le gestionnaire de ce fond de prévoyance?

4.9 Une éolienne a une durée de vie de 20-25 ans, d'autres études soulignent peut-être même autour de 15 ans considérant les hivers rudes d'ici. Que va-t'il advenir des pales qui sont à ce jour non recyclables (fibres de verre)?

4.10 La prise en charge du démantèlement : qui s'en chargera, comment, à quel prix? Il semblerait que la prise en charge des démantèlements retombe souvent sur les municipalités (car le contrat estimé à 30 ans avec le promoteur est terminé) et à coût élevé.

4.11 Quel est le bilan carbone du démantèlement d'une éolienne?

4.12 Si Invenergy faisait une faillite technique (ou fin de contrat), est-ce que les coûts de démantèlement retomberaient sur l'Alliance de l'énergie de l'Est? Quelles garanties pour les municipalités?

## 5. IMPACTS ÉCOLOGIQUES

5.1 Nous observons que plusieurs projets éoliens sont proposés (PPWA1-PPWA2-CitadelleMadawaska). Il s'agit de projets qui, par leur multiplicité, vont affecter les écosystèmes. Connaissez-vous les effets cumulatifs des projets éoliens sur un même territoire et leurs impacts écologiques?

5.2 Y-a-t-il des risques accrus d'inondations par le bétonnage des sites et la compaction liés au développement de ces nouveaux projets?

5.3 Efficacité versus espaces naturels détruits : Comment évaluez-vous la perte d'espaces naturels pour l'installation d'éoliennes versus le rendement intermittent et le facteur de charge peu élevée de ces machines ? Ne serait-ce pas plus prudent et efficace de développer une production hybride des réservoirs hydroquébécois? (On parle d'un potentiel de 900TW.